

# IPECA

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE (SFCR)

EXERCICE 2020

Approuvé par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2021

# Synthèse

IPECA PREVOYANCE est leader sur les secteurs de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense (AED), protégeant près de 60% des salariés actifs et inactifs de ces secteurs. Afin de conforter sa position dans ces secteurs, l'Institution a défini ses orientations stratégiques, notamment en matière d'innovation pour répondre aux besoins de ses clients.

Le développement de l'Institution sur l'exercice 2020, par l'intégration du portefeuille de la MSAé et la souscription d'affaires nouvelles avec transfert d'engagements, entraînent une hausse de 10,8% des cotisations brutes.

Le résultat technique net de réassurance, en progression, atteint 7,9 M€ à fin 2020.

Les fonds prudentiels et l'exigence de fonds propres (SCR) atteignent respectivement 223,2 M€ et 74,9 M€, amenant le ratio de solvabilité à 298% à fin 2020, contre 316% à fin 2019.

La diminution du ratio de solvabilité résulte d'une augmentation de l'exigence de fonds propres (SCR) de 11,7 %, sensiblement supérieure à celle des fonds propres prudentiels, établie à 5%.

L'augmentation de l'exigence de fonds propres (SCR) résulte :

- principalement (conformément aux prévisions) du développement de l'Institution sur l'exercice 2020, entraînant principalement une hausse du risque de souscription,
- de la croissance des actifs sous gestion, du fait de la performance des marchés financiers et des actifs en présentation des nouveaux engagements,
- de l'adaptation de l'allocation d'actifs opérée en vue de maintenir le niveau attendu de performance du portefeuille face à l'évolution des marchés actions et obligataires impactés par la crise Covid-19.

Ces deux derniers points entraînent une augmentation significative de l'exigence de fonds propres liée au risque de marché.

A fin 2020, la crise Covid-19 n'a pas eu d'impact sur l'encaissement des cotisations des adhérents de la filière aéronautique soutenue notamment par les mesures gouvernementales.

Par ailleurs une baisse des prestations santé, résultant des mesures de confinement, a été constatée sur le portefeuille.

La combinaison de ces deux facteurs a eu pour effet :

- d'améliorer le résultat technique du risque santé, dans des proportions limitées après prise en compte de la contribution exceptionnelle de solidarité Covid-19, décidée par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale,
- de limiter le risque de liquidité de l'Institution.

Enfin, d'un point de vue opérationnel, la généralisation du télétravail a permis le maintien de la qualité de service ainsi que de la maîtrise des activités.

*Dans le cadre de la mise en application du régime dit « Solvabilité 2 », IPECA PREVOYANCE a établi son Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) en application de l'article 53 de la directive 2009/138/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009.*

*Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.*

*Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2021.*

## Lexique :

AED	Aéronautique, Espace et Défense
AERAS	Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé (donnée médicale sécurisée)
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AMSB/OAGC	Administration, management or supervisory body (en anglais) - OAGC en français (organe d'administration, de gestion et de contrôle)
BCAC	Bureau Commun d'assurances des collectives
BE	Best Estimate (Meilleure estimation)
BGS	Besoin Global de Solvabilité
CA	Conseil d'administration
CACEIS	Etablissement bancaire, filiale des groupes Crédit Agricole et Santander, spécialisé dans les services financiers aux sociétés de gestion, compagnies d'assurance, fonds de pension, banques, brokers et grandes entreprises.
CIF	Conseiller en investissement financier
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CTIP	Centre technique des institutions de prévoyance
COSO	Committee of Sponsoring Organizations of the treadway Commission (Référentiel de contrôle interne)
CQS	Crédit Quality Score (notation qualité de crédit sous Solvabilité 2 pour les actifs financiers)
DDA	Directive sur la Distribution d'Assurances
Dampener	Effet « Dampener ». Mécanisme qui permet de moduler le choc actions
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) ou EIOPA en anglais (régulateur européen des assurances)
EIRS	Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA en anglais)
ETP	Equivalent temps plein
FDB	Future Discretionary Benefits
Fit and proper	Compétence et honorabilité
GIFAS	Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) est une fédération professionnelle créée en 1908 qui regroupe les entreprises du secteur aéronautique et spatiale
IP	Institution de prévoyance
LCB-FT	Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
LDA	Ligne d'Activité
Lob	Ligne d'activité en français (Line of business)
MCR	Minimum de capital requis (Minimum capital requirement)
NSLT	Santé Non similaire à la vie
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
OPC	Organisme de Placement Collectif
ORSA	Own risk and solvency assessment (EIRS en français)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

PCA	Plan de continuité d'activité
PCPC	Pratiques commerciales et de protection de la clientèle
PDD	Provision pour Dépréciation Durable
PEG	Provision d'Egalisation
PRI	Plan de reprise informatique
Private Equity	Fonds d'investissement sur des actifs non coté
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	Ressources humaines => ou mettre en entier dans le texte
RRC	Rapport Régulier au Contrôleur
RSSI	Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
SC	Société Civile
SCR	Capital de solvabilité requis (Solvency capital requirement)
SLT	Santé similaire à la vie
SI	Système d'Information
S2	Directive Solvabilité 2
TCN	Titre de Créance Négociable

# SOMMAIRE

<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS</b>	<b>7</b>
A.1. Activité	7
A.2. Résultats de souscription	10
A.3. Résultats des investissements	12
A.4. Résultats des autres activités	13
A.5. Autres informations	13
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b>	<b>14</b>
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	14
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	17
B.3. Système de gestion des risques y compris EIRS	17
B.4. Système de contrôle interne	20
B.5. Fonction Audit interne	22
B.6. Fonction actuarielle	23
B.7. Sous-traitance	23
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b>	<b>24</b>
C.1. Risque de souscription	24
C.2. Risque de marché	26
C.3. Risque de crédit	27
C.4. Risque de liquidité	27
C.5. Risque opérationnel	28
C.6. Autres risques importants	30

<b>D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b>	<b>31</b>
D.1. Actifs	31
D.2. Provisions techniques	33
D.3. Autres passifs	36
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	36
D.5. Autres informations	36
<b>E. GESTION DU CAPITAL</b>	<b>37</b>
E.1. Fonds propres	37
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR et MCR)	38
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	40
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	40
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	40
E.6. Autres informations	40
<b>F. ANNEXES</b>	<b>41</b>
F.1. Principaux états réglementaire QRT	41

# A. Activité et résultats

## A.1. Activité

### A.1.1. Description de l'organisme

IPECA PREVOYANCE, institution de prévoyance régie par les dispositions du titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, a pris, au 1<sup>er</sup> janvier 1999, la suite de l'activité d'assurance de personnes développée depuis 1947 dans la section prévoyance de l'Institution de retraite complémentaire IPECA.

Acteur à but non lucratif, l'Institution consacre l'intégralité de ses résultats à ses assurés.

Le siège social d'IPECA PREVOYANCE est situé : 5 rue Paul Barruel - 75740 PARIS Cedex 15, en France et avec l'identifiant SIRET du siège : 384 496 493 00014.

L'Institution est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située au 4 place de Budapest - 75009 PARIS.

Le Commissaire aux comptes de l'Institution est le cabinet Auditoria, situé au 81 bis, rue Jean de la Fontaine - 78000 Versailles.

### A.1.2. Entreprises liées

L'Institution détient la Société civile du 5 rue Barruel à 99,88 %. Cette SC est propriétaire du bâtiment abritant le siège social et les locaux pour le fonctionnement du service.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, IPECA PRÉVOYANCE est membre du GIE IPECA MSAÉ (anciennement GIE IPECA GESTION) qui fournit l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement de l'Institution.

### A.1.3. Activités et zones géographiques

Les activités d'IPECA PREVOYANCE reposent sur le développement des produits d'assurance santé, incapacité, invalidité et décès. Les adhérents et les prospects, en lien avec sa stratégie, sont essentiellement les entreprises du secteur de l'aéronautique, de l'espace et de la défense (AED).

Les principaux contrats sont des contrats collectifs. L'Institution propose également des produits individuels d'assurance aux anciens salariés.

L'activité est exercée sur le seul territoire français au plus près des bassins d'emploi du secteur : régions Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Pays de Loire, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur et Ile de France.

L'Institution protège 131 610 participants (couvrant 291 000 bénéficiaires) pour lesquels elle met en place, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs ayants droit, en direct ou en partenariat, des garanties multiples :

En prévoyance :

- décès : versement d'un capital, et éventuellement, d'une rente au conjoint et d'une rente d'éducation aux enfants ;



- arrêt de travail : versement en complément de la Sécurité sociale de prestations d'incapacité et de rente d'invalidité ;
- perte de licence : versement d'un capital ou d'indemnités journalières au personnel navigant des compagnies aériennes qui pour des raisons de santé ne sont plus en capacité d'exercer leur profession après une période d'inaptitude.

En santé :

- frais de santé : remboursement en complément de l'assurance maladie obligatoire (Sécurité sociale) des frais médicaux et chirurgicaux du participant et de sa famille et indemnités journalières d'hospitalisation.

#### A.1.4. Lignes d'activité

L'affectation des garanties aux lignes d'activité (ou LDA) est conduite en fonction de la nature des risques et la matérialité des garanties en respectant les indications de la Directive Solvabilité 2.

Les garanties d'IPECA PREVOYANCE sont réparties sur les lignes d'activités vie et non vie comme suit :

Classification	Ligne d'activité		Garanties
	N°	Description	
Vie	30	Contrats d'assurance vie avec participation aux bénéficiaires	Obsèques
	32	Autres contrats d'assurance vie (sans options ni garanties)	Décès Rente éducation
	36	Acceptation contrats d'assurance vie	Rente de conjoint Maintien décès
Santé Similaire à la Vie ("SLT")	33	Rentes issues de contrats non vie relatives à des contrats d'assurance santé	Rente d'invalidité
	35	Acceptation rentes issues de contrats relatifs à des contrats santé	
Santé Non Similaire à la Vie ("NSLT")	1	Frais de soins de santé	Frais de santé Indemnités journalières d'hospitalisation Maintien frais de santé
	13	Acceptation frais de soins de santé	
	2	Perte de revenu	Incapacité de travail
	14	Acceptation perte de revenu	Décès accidentel Perte de licence

#### A.1.5. Opération importante ou tout autre événement survenu dans la période de référence

Au cours de l'exercice 2020, l'activité de l'Institution a été marquée plus particulièrement par deux événements : la crise Covid-19 et l'intégration du portefeuille d'assurance de la MSAé.

En réponse à la situation de crise Covid-19, l'Institution a ajusté son fonctionnement notamment à travers la généralisation du télétravail, un renforcement du suivi et un pilotage de ses activités les plus sensibles, et la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement de ses salariés. Ces mesures lui ont permis de maintenir l'efficacité de ses instances décisionnelles, sa capacité de production et sa qualité de service.

Pour l'Institution, les impacts les plus significatifs de la crise Covid-19, constatés à fin 2020, sont :

- une baisse des prestations santé, résultant des mesures de confinement, améliorant le résultat technique du risque santé, dans des proportions limitées,

- une diminution limitée de la capacité de production, notamment sur les activités de gestion,
- l'apparition d'un risque psychosocial inhérent aux effets de confinement prolongé des salariés, considéré comme faible et maîtrisé.

Poursuivant sa démarche de développement, l'Institution a :

- intégré fin 2020, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020, le portefeuille d'assurance de la MSAé.

Le transfert, approuvé par l'ACPR, portant sur des contrats collectifs et individuels en frais de santé, conduit à une augmentation du chiffre d'affaires de l'Institution de 15,2 M€ pour l'exercice 2020.

- accepté, en réassurance, des contrats issus des entreprises de la filière aéronautique, souscrits auprès de ses partenaires historiques.

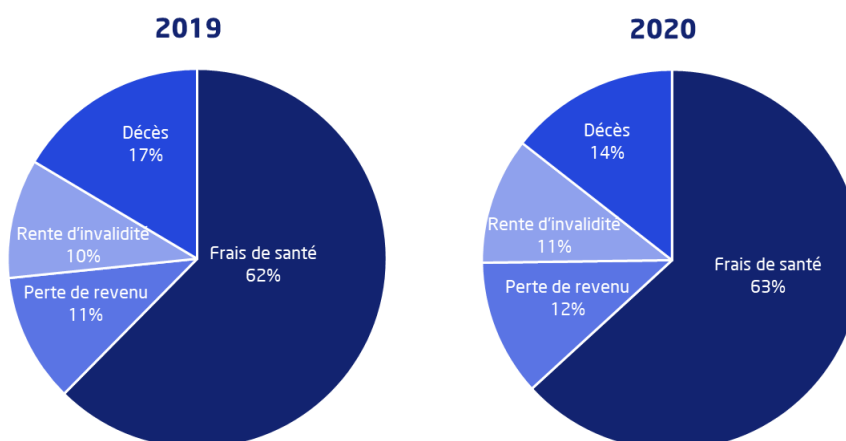
## A.2. Résultats de souscription

### A.2.1. Résultats au bilan comptable

#### A.2.1.1. Cotisations

Les cotisations brutes de réassurance de l'Institution, y compris les reprises et les cessions d'engagements, atteignent 249 708 K€ en 2020. Elles se décomposent comme suit :

			2019		2020	
			Montant	%	Montant	%
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	138 695	61,6%	150 026	60,1%
		Acceptation	1 878	0,8%	7 801	3,1%
	Perte de revenu	Direct	24 595	10,9%	17 163	6,9%
		Acceptation	137	0,1%	11 751	4,7%
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	22 823	10,1%	13 981	5,6%
		Acceptation	71	0,0%	12 897	5,2%
	Décès	Direct	36 872	16,4%	30 502	12,2%
		Acceptation	184	0,1%	5 554	2,2%
	Obsèques	Direct	33	0,0%	30	0,0%
<b>TOTAL</b>			<b>225 289</b>	<b>100,0%</b>	<b>249 708</b>	<b>100,0%</b>



La progression des cotisations brutes de 10,8% sur l'année 2020, résulte notamment de l'intégration du portefeuille MSAé, pour 15,2 M€, et de la reprise d'engagements, pour 26,8M€.

Les cotisations brutes hors reprise d'engagements augmentent de 5,9% pour passer de 210,5 M€ en 2019 à 223 M€ en 2020.

### A.2.1.2. Résultat technique

Le résultat technique de l'Institution se décompose comme suit :

			en K€		brut de réassurance		net de réassurance	
			2019	2020	2019	2020		
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	1 683	3 733	679	607		
		Acceptation	579	-292	579	-292		
	Perte de revenu	Direct	4 015	787	-1 992	-206		
		Acceptation	45	2 389	45	2 389		
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	-9 341	-1 554	-2 735	11		
		Acceptation	67	928	67	928		
	Décès	Direct	13 711	14 703	6 593	6 949		
		Acceptation	-190	-2 880	-190	-2 880		
	Obsèques	Direct	-36	378	-36	378		
<b>TOTAL</b>			<b>10 533</b>	<b>18 194</b>	<b>3 009</b>	<b>7 884</b>		

Les résultats techniques brut et net de l'Institution sont en augmentation en 2020. Ils représentent respectivement 7,3 % des cotisations brutes et 5,0 % des cotisations nettes.

Le résultat technique net de réassurance de l'Institution atteint **7 884 K€** en 2020, contre 3 009 K€ en 2019.

L'augmentation du résultat technique de 4,8 M€ par rapport à 2019 s'explique essentiellement par :

- l'amélioration du résultat technique santé imputable à la crise Covid-19, pour 0,8 M€,
- l'intégration du résultat de portefeuille santé MSAé, pour 3 M€, supérieur aux prévisions du fait des impacts de la crise Covid-19 (amélioration du résultat technique santé).

### A.2.1.3. Projections

Le scénario central de l'exercice EIRS 2019, réalisé sur la base de la situation de l'Institution au 31.12.2019, projetait les situations suivantes à fin 2020 :

	en K€		Ecart
	2020 Projection EIRS 2019	2020 Réal	
<b>Chiffre d'affaires hors reprises et cessions d'engagements</b>	224 866	222 958	- 0,8%
<b>Résultat technique net</b>	9 369	7 884	-15,8%

L'écart sur les cotisations brutes, entre la situation réelle à fin 2020 et la situation 2019 projetée à fin 2020 provient d'une surestimation, dans l'exercice EIRS, d'une part de la croissance interne des principales entreprises du secteur AED et d'autre part des cotisations des affaires en réassurance en acceptation.

L'écart sur le résultat technique, entre la situation réelle à fin 2020 et la situation 2019 projetée à fin 2020 provient pour l'essentiel de la non prise en compte de la taxe exceptionnelle Covid-19.

A moyen terme, conformément aux projections réalisées dans l'exercice EIRS 2019, le résultat technique devrait sensiblement se réduire, du fait des impacts économiques de la crise Covid-19 sur le secteur de l'aéronautique.

L'ampleur de la crise économique, touchant plus particulièrement la filière aéronautique, ne permet pas d'anticiper un développement du chiffre d'affaires de l'Institution à moyen terme.

## A.3. Résultats des investissements

### A.3.1. Résultats et performances comptables

Les produits et charges financières au bilan comptable d'IPECA PREVOYANCE se décomposent de la manière suivante :

<i>en K€</i>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Revenus des coupons d'obligations souveraines	273	156
Reprise surcotes d'obligations souveraines	50	17
Revenus des coupons d'obligations d'entreprises	1 941	2 026
Revenus des actions non cotées	762	1 033
Reprise surcotes d'obligations d'entreprises	38	99
Provisions pour dépréciation durable sur participations	437	-
Plus-values sur OPC	2 911	495
Intérêts sur livrets	271	192
Revenus des parts de Société civile immobilière	484	453
Reprise sur réserve de capitalisation	2	169
Revenu des prêts	103	79
<b>Total produits</b>	<b>7 273</b>	<b>4 719</b>
Reprise décotes d'obligations souveraines	-316	-46
Réserve de capitalisation	-124	-
Reprise décotes d'obligations d'entreprises	0	-717
Moins-values sur OPC	-317	-257
Frais externes	-325	-357
<b>Total charges</b>	<b>-1 083</b>	<b>-1 376</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS NETS</b>	<b>6 190</b>	<b>3 343</b>

Les produits financiers nets sont en diminution de 46% en 2020. Cette dernière résulte principalement de :

- La décision prise par l'Institution de ne pas réaliser en 2020 de plus-values sur ses fonds dédiés. En 2019, l'Institution avait constaté 2 911 KE de plus-values sur les fonds dédiés.
- L'impact, sur 2019, d'une reprise totale de provision pour dépréciation durable pour 437K€. A fin 2020, aucune provision pour dépréciation durable n'est constatée, ni reprise.

## **A.4. Résultats des autres activités**

L'Institution ne compte pas de résultats issus d'autres activités qui ne seraient pas pris en compte dans le résultat de souscription ou le résultat financier.

## **A.5. Autres informations**

Les informations importantes ont été indiquées dans les sections ci-dessus.

# B. Système de gouvernance

## Faits marquants de l'exercice

La gouvernance de l'Institution a vu deux évolutions au cours de l'exercice 2020

- La démission d'un Administrateur, et son remplacement,
- Le transfert de la responsabilité de la fonction clé Gestion des risques vers le responsable de la fonction clé Conformité, en accord avec l'ACPR.

## B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

IPECA PREVOYANCE a mis en place un système de gouvernance proportionné à ses activités qui participe activement à la réalisation des objectifs stratégiques tout en garantissant une gestion saine et prudente de ses expositions compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, l'Institution s'est dotée d'un organe d'administration, de gestion et de contrôle (OAGC - *AMSB en anglais*) représenté par le Conseil d'administration et la Direction effective. Cette dernière est composée du Directeur général et du Directeur général délégué.

Ce dispositif permet d'assurer le respect de la non-concentration des pouvoirs et de s'assurer que les décisions importantes sont prises en concertation par au moins deux personnes.

Les fonctions clés Gestion des risques, Actuariat, Vérification de la conformité sont rattachées directement à l'un des dirigeants effectifs.

### B.1.1. Conseil d'administration

#### Composition

Le Conseil d'administration d'IPECA PREVOYANCE est composé de trente membres désignés pour une durée de quatre ans, répartis à parts égales en deux collèges représentant d'une part, les entreprises adhérentes (collège adhérents) et d'autre part, les participants (collège participants). Chacun des deux collèges est représenté au sein des comités spécialisés (le Comité des risques et le Comité d'audit).

#### Pouvoirs

En complément de ses pouvoirs qui lui sont propres en vertu des différentes dispositions légales et réglementaires inhérentes à son activité d'Institution de prévoyance, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration peut procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information produite et communiquée.

## **B.1.2. Les comités émanant du Conseil d'administration**

### Le Comité d'audit

Le Comité d'audit agit sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Le Comité d'audit examine également l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'Institution.

Le Comité d'audit est destinataire des rapports établis par le commissaire aux comptes de l'Institution avec qui il échange notamment pour recueillir son avis sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Comité d'audit rend compte au Comité d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

### Le Comité des risques

Le Comité des risques exerce ses missions sous la responsabilité du Conseil d'administration, ce dernier ayant seul le pouvoir de décision. Le Comité des risques transmet au Conseil d'administration un compte rendu détaillé de ses activités après chaque réunion et soumet à l'approbation des administrateurs des propositions en matière de gestion des risques.

### La Commission d'action sociale santé

La Commission d'action sociale santé propose les orientations et le budget en la matière au Conseil d'administration qui procède à sa validation. La Commission d'action sociale santé rend compte chaque année au Conseil d'administration de l'exercice de son mandat.

La Commission d'action sociale santé accorde le cas échéant, après étude des dossiers qui lui sont soumis, une aide aux participants requérants. Cette aide s'inscrit dans l'accompagnement du handicap, de la maladie, de la chirurgie réparatrice ou en cas de difficulté financière éprouvée par le participant.

Le dispositif de la Commission d'action sociale santé vient compléter l'action sociale mise en œuvre au sein des entreprises.

## **B.1.3. La Direction générale**

La Direction générale est composée du Directeur général et du Directeur général délégué, tous deux nommés dirigeants effectifs par le Conseil d'administration.

Ils interviennent pour toute décision importante susceptible d'avoir des impacts significatifs sur l'entreprise dans le cadre de la gestion de ses activités (principe de validation dit des « quatre yeux »).

La Direction effective, selon les besoins, peut être amenée à se voir conférer des pouvoirs spécifiques, émanant de décisions prises et actées en réunion du Conseil d'administration, par cette même instance.

## **B.1.4. Les fonctions clés**

Conformément à l'Article 19 des statuts de l'Institution, les responsables des fonctions clés sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition de la Direction générale et placés sous l'autorité d'un des membres de la Direction effective, à l'exception de la fonction clé audit interne en accord avec l'ACPR.

Chacune des personnes amenées à exercer ces fonctions clés doit, de la même manière que les dirigeants effectifs, se conformer à une revue de son honorabilité et de sa compétence et faire l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

Les fonctions clés de l'Institution sont :

- Gestion des risques;



- Fonction actuarielle;
- Audit interne;
- Vérification de la conformité.

Le Conseil d'administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés.

Les responsables des fonctions clés peuvent informer, directement et de leur propre initiative, le Conseil d'administration, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier, conformément à la procédure définie par le Conseil d'administration.

Chacune des fonctions clés dispose du temps et des ressources nécessaires pour mener à bien ses travaux.

Les responsables des fonctions clés sont notifiés à l'ACPR.

Le suivi des risques est décliné opérationnellement en deux volets :

- « Gestion des risques quantitatifs » : elle assure notamment l'évaluation des risques quantifiables, visés par la formule standard, le calcul des SCR et MCR, en vision à date (SFCR et RSR) ainsi qu'en vision prospective et scénarisée (EIRS)
- « Gestion des risques qualitatifs » : en interaction avec la gestion des risques quantitatifs, elle complète cette dernière, notamment par le traitement des risques opérationnels et des risques non quantifiables, tels les risques stratégiques, assure la maintenance de la cartographie des risques, des politiques et processus afférents et le suivi du profil de risques.

La cartographie des risques est actualisée et présentée au Comité des risques, au Comité d'audit et au Conseil d'administration annuellement.

La fonction d'audit interne évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance de l'Institution.

Depuis 2020, les fonctions clés Gestion des risques et Vérification de la conformité sont portées par une seule et même personne, en accord avec l'ACPR.

La fonction de Vérification de la conformité, rattachée au Directeur général délégué, a notamment pour objet de conseiller la Direction générale et le Conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités de l'Institution.

La fonction de Gestion des risques, rattachée au Directeur général, a notamment pour objet d'aider et conseiller l'OAGC dans la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques, d'assurer son suivi, ainsi que celui du profil de risque, et d'identifier et évaluer les risques émergents.

La fonction Actuarielle rattachée au Directeur général a notamment pour objet de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ainsi que de fournir un avis sur la politique globale de souscription et l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

## **B.1.5. Politique de rémunération**

### **B.1.5.1. Délégués et administrateurs**

Les statuts et la nature de l'organisation ne prévoient aucune rémunération des délégués et des administrateurs.

### **B.1.5.2. Opérationnels**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, l'ensemble du personnel est salarié du GIE IPECA MSAé (anciennement GIE IPECA GESTION) et relève de la Convention collective nationale des institutions de retraite complémentaires qui définit les dispositifs de classification et de rémunération des salariés.

Le Comité de rémunération détermine l'évolution de la masse salariale. Il émet de plus un avis sur la rémunération des membres du Comité de direction.

## **B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

IPECA PREVOYANCE a adopté des dispositifs relatifs à la compétence (individuelle et collective) et à l'honorabilité des personnes visées (Conseil d'administration, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés) par ces exigences.

### **B.2.1. Conseil d'administration**

IPECA PREVOYANCE a formalisé un code d'éthique relatif aux administrateurs validé par le Conseil d'administration et une procédure de suivi de la compétence et de l'honorabilité a été formalisée.

L'Institution met en œuvre tous les moyens nécessaires pour que chaque administrateur puisse recevoir une formation adaptée à son mandat.

### **B.2.2. Direction effective et responsables de fonctions clés**

Dans le cadre de la réglementation associée à la compétence et à l'honorabilité (« *fit & proper* »), l'Institution s'est dotée de critères de compétences individuelles concernant la Direction générale et les responsables des fonctions clés. Ces critères s'appuient sur la formation et l'expérience professionnelle. La Direction générale et les responsables des fonctions clés répondent individuellement à ces critères.

## **B.3. Système de gestion des risques y compris EIRS**

Conformément aux dispositions de la directive Solvabilité 2, l'Institution a mis en place un système de gestion des risques.

Le Conseil d'administration et la Direction générale ont élaboré une stratégie de gestion des risques en cohérence avec les ambitions de développement et de maintien de l'activité. Cette stratégie est déclinée au travers de la mise en œuvre de préférence aux risques, d'une appétence aux risques et de tolérances aux risques.

L'appétence aux risques a été définie, de manière quantitative, par un niveau minimum de couverture du SCR par des fonds propres éligibles.

Cette appétence aux risques est déclinée au moyen des seuils de tolérance aux risques et des limites de risques associés. Des actions sont mises en œuvre en cas de dépassement de ces limites.

La fonction clé gestion des risques est chargée de s'assurer que l'appétence, le cadre de tolérance aux risques et les limites de risques sont bien respectés conformément à la politique de gestion des risques.

Le responsable de la fonction gestion des risques rapporte directement au Comité des risques.

La politique de gestion des risques est une politique chapeau qui décrit les principes du système de gestion des risques de l'Institution. Chaque famille de risques est déclinée à travers une sous-politique qui détaille les expositions et le suivi des risques réalisés.

L'Institution a ainsi formalisé ses différentes politiques relatives au système de gestion des risques, chacune étant validée par le Conseil d'administration. La rédaction et la mise à jour des politiques sont réalisées en adéquation avec la stratégie des risques de l'Institution découlant de sa stratégie de développement.

Le système de gestion des risques s'appuie sur une cartographie des risques qui permet d'identifier et d'évaluer les risques et ainsi définir son profil de risque.

La cartographie des risques est élaborée à partir des sources d'informations internes disponibles, des reportings produits et d'une veille sur les risques relatifs aux activités de l'Institution. Cette veille est elle-même élaborée à partir de diverses sources (études externes, lignes directrices de l'ACPR ou encore le CTIP, etc.).

L'évaluation de ces risques telle que présentée dans la cartographie des risques de l'Institution peut être réalisée selon deux approches :

- Approche quantitative, pour l'évaluation de ses risques financiers et de souscription (assurantiels) : ces risques sont évalués selon la formule standard ;
- Approche qualitative, pour l'évaluation de ses autres risques : risques opérationnels, risques stratégiques, risques de sécurité des systèmes d'informations, risques de continuité d'activité, risques de non-conformité et risques émergents.

Les principales expositions de l'Institution sont les risques suivants :

- Financiers : il s'agit des risques résultant directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers ; ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.
- Assurantiels ou de souscription : ce sont les risques liés aux activités techniques d'assurance ; il s'agit du risque de dérive des niveaux de prestations par rapport à ceux attendus liée à des erreurs d'évaluation des risques ou des changements dans l'environnement de risque.
- Opérationnels : il s'agit d'un risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel, des systèmes ou d'événements extérieurs.

La fonction gestion des risques s'appuie sur le Comité de direction, ainsi que sur les différents comités spécialisés, soit comme membre permanent ou sur invitation en fonction de l'ordre du jour et de l'actualité.

### **Mise en œuvre du principe de la personne prudente pour la gestion des actifs**

Le principe de la « personne prudente » est défini à l'article 132 de la directive Solvabilité 2 : « les entreprises d'assurance n'investissent que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elles peuvent identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité ».

### **Processus EIRS**

La mise en œuvre de l'EIRS vise à :

- s'assurer de la pertinence de l'identification des risques auxquels l'Institution est exposée,
- valider la stratégie de l'Institution,
- apprécier la résistance de la solvabilité de l'Institution à partir d'un scénario central et des scénarios stressés, et revoir la stratégie de l'Institution si besoin.

Le processus EIRS implique en amont le Conseil d'administration et le Comité des risques dans la définition du scénario central, en lien avec la stratégie et les scénarios de stress. Un processus de partage et d'échange permet aux administrateurs de s'approprier le processus EIRS et de suivre le bon déroulement de ce dernier. Une fois les scénarios (central et stress) retenus par le Conseil d'administration et le Comité des risques, les pôles opérationnels d'IPECA PREVOYANCE mettent en œuvre le processus d'évaluation des risques. Les trois composantes de l'EIRS sont évaluées.

Les résultats des travaux EIRS (notamment l'évaluation du BGS et du respect permanent des exigences de capital - scénarios prospectifs) sont pris en compte lors de la revue annuelle de la stratégie de l'Institution ainsi que lors de l'établissement de son budget.

**Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) :**

IPECA PREVOYANCE a mis en place un plan de reprise de l'activité informatique (PRI) qui est régulièrement testé. Ce PRI s'inscrit dans une démarche de plan de continuité d'activité. La crise Covid-19 a été l'occasion pour l'Institution de mettre en œuvre un dispositif de continuité d'activité. Celui-ci a permis de maintenir l'efficacité de ses instances décisionnelles ainsi que sa qualité et capacité de production.

## B.4. Système de contrôle interne

### B.4.1. Organisation et gouvernance du dispositif de contrôle

L'Institution a mis en place un dispositif de contrôle interne, animé par le responsable du Contrôle interne. Ce dispositif a pour objectif la maîtrise des différentes expositions de l'Institution en s'appuyant sur une documentation dédiée, une cartographie et des indicateurs de suivi adaptés à la structure et aux opérations d'IPECA PREVOYANCE.

La mise en œuvre du dispositif de contrôle interne s'accompagne d'une formation des principaux contributeurs. Outre la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, la formation vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs à la problématique et aux enjeux de la gestion des risques ainsi qu'à développer la culture du risque au sein de l'Institution. Le système de contrôle interne couvre les risques opérationnels et les risques de non-conformité.

#### La cartographie des risques

La cartographie des risques constitue l'élément central du dispositif de contrôle interne. Elle est mise à jour annuellement et recense l'ensemble des risques significatifs auxquels l'Institution est exposée. Les risques y sont décrits et évalués.

L'identification des risques est réalisée sur la base des résultats de travaux de contrôle interne. Ces derniers sont définis par le plan de contrôle interne.

La cartographie vise à être exhaustive en répertoriant l'ensemble des expositions de l'Institution et est structurée notamment autour des thématiques relatives aux processus, systèmes d'informations, actifs, RH, conformité et fraude. Les principaux risques font l'objet de travaux complémentaires par le responsable du Contrôle interne afin d'approfondir la description et l'évaluation qui en est faite.

L'évaluation des risques, restituée dans la cartographie des risques, constitue la base à partir de laquelle le plan de contrôle interne est construit. Ce dernier vise à définir le périmètre des travaux de contrôle interne, au minimum sur l'année à venir. Il est préparé annuellement par le responsable du Contrôle interne avec pour objectif de couvrir l'ensemble des risques significatifs de l'Institution à travers un cycle étalé sur trois années au maximum.

Le plan de contrôle interne s'attache à identifier les principaux risques et à les maîtriser. Cette approche vise à hiérarchiser, prioriser et dimensionner les travaux de contrôle interne en fonction de l'importance des risques courus par l'Institution. L'importance d'un risque est évaluée notamment en fonction de ses impacts potentiels en termes notamment de pertes financières, de conformité réglementaire et de réputation.

#### Indicateurs de suivi

Le responsable du Contrôle interne présente au Comité des risques les conclusions de ses travaux, résultant notamment de la mise en œuvre du plan de contrôle interne, ainsi que les plans d'actions associés et la cartographie des risques.

L'Institution a défini des indicateurs clés destinés à assurer un suivi périodique de l'implémentation et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne. Ces indicateurs permettent de s'assurer de la complétude de l'évaluation des risques, d'identifier les potentielles défaillances du dispositif de maîtrise des risques et de mesurer l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Le plan de contrôle interne peut être ajusté au regard de ces indicateurs, des travaux réalisés et des plans d'actions établis. Les modifications apportées au plan de contrôle interne sont présentées en Comité des risques et peuvent porter sur :

- les actions du plan de contrôle interne définies ;
- les modifications du périmètre de contrôle ;
- les actions de vérification de conformité complémentaires.

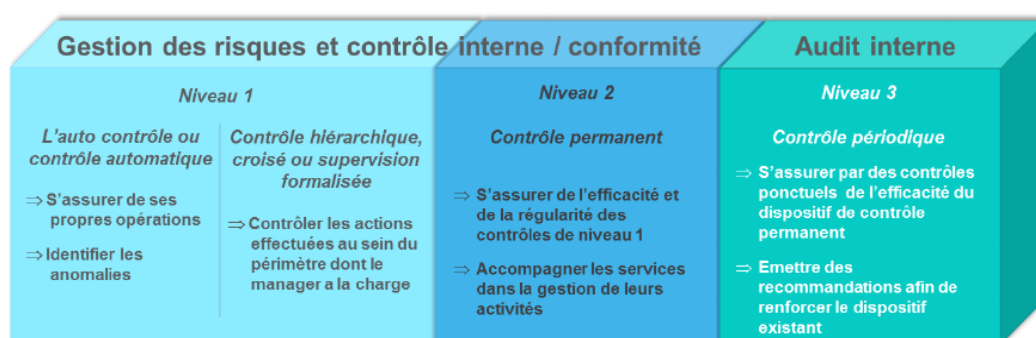
Ces travaux sont également présentés au Comité de direction et au Comité d'audit.

## B.4.2. Dispositif de contrôle interne

Les attentes réglementaires sont précisées à l'article 266 du règlement délégué selon lequel le système de contrôle interne doit garantir :

- le respect des dispositions applicables sur le plan législatif, réglementaire, et administratif ;
- l'efficacité de ses opérations au regard de ses objectifs ;
- le respect des procédures et de la bonne exécution des processus ;
- la disponibilité et la fiabilité d'informations financières et non financières.

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne mis en place au sein d'IPECA PREVOYANCE respecte le principe des 3 lignes de défense tel que décrit dans le référentiel générique COSO.



### Contrôles de 1<sup>er</sup> niveau

Le premier niveau de contrôle est assuré par les opérationnels et les chefs de service, à travers le maintien à jour des procédures et des processus et l'exécution des contrôles de niveau 1.

Les pilotes de processus, identifiés au sein des différents services de l'organisation, sont en charge de formaliser les processus et activités dans des procédures, de les mettre à jour régulièrement et plus spécifiquement de s'assurer de la mise sous contrôle des risques par l'exécution des contrôles de premier niveau.

Ces derniers sont essentiellement :

- au niveau des opérationnels : des contrôles intégrés aux processus de production et généralement exécutés par les opérationnels eux-mêmes sur leur activité (i.e. : autocontrôles),
- au niveau de la hiérarchie : des contrôles fonctionnels transverses exécutés par la hiérarchie afin de vérifier le bon déroulé des activités (i.e. : contrôles hiérarchiques).

### Contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau

Les contrôles de deuxième niveau sont assurés pour l'essentiel par le contrôle interne, à travers la mise en place du contrôle permanent qui s'appuie sur l'ensemble des responsables opérationnels. Il vise essentiellement à vérifier l'efficacité des contrôles de niveau 1 et à les renforcer ou les compléter en fonction de besoins spécifiques ou inhérents à la gestion de certains risques ou encore du fait d'obligations réglementaires.

Les différents comités (Comité de direction et Comités opérationnels) réunissant les responsables opérationnels contribuent au contrôle de deuxième niveau, notamment par :

- l'analyse de la veille réglementaire et l'identification des nouveaux besoins de mise en conformité,
- l'identification des risques, en particulier au travers des remontées et analyses des incidents survenus, et la définition des plans d'actions de maîtrise des risques,
- une bonne compréhension des risques et des enjeux associés au processus.

## Contrôles de 3<sup>ème</sup> niveau

Le contrôle de troisième niveau est périodique et est exercé par la fonction clé audit interne de manière indépendante. La réalisation d'un plan d'audit, construit via une approche par les risques, contribue à l'évaluation du système de contrôle interne et du système de gouvernance, conformément à l'article 47 de la directive Solvabilité 2.

La fonction audit interne dispose de l'accès à l'organe d'administration, de gestion et de contrôle (Conseil d'administration et Direction effective), via le reporting effectué auprès du Comité d'audit. L'exploitation des constats et des recommandations de l'audit interne permet également d'alimenter le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Ainsi, des échanges réguliers avec les responsables des autres fonctions clés (actuariat, gestion des risques et vérification de la conformité) permettent de garantir le bon fonctionnement du système de gestion des risques et de la gouvernance.

## **Activités de la fonction vérification de la conformité**

La fonction de vérification de la conformité entend définir et mettre en œuvre la politique de conformité de l'Institution ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de non-conformité lié à tout changement de l'environnement législatif et réglementaire concernant les opérations de l'Institution.

Elle établit le plan de conformité qui définit le périmètre des travaux de vérification de la conformité, au minimum sur l'année à venir.

Ce plan est préparé annuellement par la fonction clé vérification de la conformité avec pour objectif de couvrir l'ensemble des expositions en fonction des priorités de l'Institution et de l'importance des risques de non-conformité portés par les activités en tenant notamment compte de :

- la nécessité d'appréhender et de mesurer certains risques de conformité ne bénéficiant pas d'une appréhension suffisante (demandes formulées par les parties prenantes, évolutions réglementaires, impacts potentiels des évolutions de la stratégie de l'Institution),
- la nécessité de revues périodiques, notamment sollicitées par la réglementation en vigueur, sur des thèmes tels que la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), la Protection de la Clientèle, le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

## **B.5. Fonction Audit interne**

La fonction clé audit interne doit donner à l'Institution une assurance sur le degré de maîtrise de ses activités. Elle doit évaluer et donner un avis sur l'environnement de contrôle et le système de gouvernance.

A cette fin, et conformément à la politique d'audit interne de l'Institution, elle :

- élabore un plan d'audit, en cohérence avec le profil de risques de l'Institution et le propose à la Direction générale, au Comité d'audit et au Conseil d'administration,
- met en œuvre le plan d'audit approuvé par le Conseil d'administration,
- rend compte au Comité d'audit et, le cas échéant, au Conseil d'administration, de la conduite et de la conclusion de ses travaux,
- vérifie périodiquement le bon suivi des préconisations dont la mise en œuvre aura été décidée par le Conseil d'administration ;
- propose des évolutions de la politique d'audit interne.
- suit la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes.

## B.6. Fonction actuarielle

Le responsable de la fonction actuarielle doit se prononcer sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques et émettre un avis sur la politique de souscription et les dispositions prises en matière de réassurance. A ce titre, il adresse un rapport annuel à destination du Conseil d'administration. Ce rapport est présenté préalablement au Comité des risques.

En 2020, les principaux travaux de la fonction actuarielle sur la **revue et coordination du calcul des provisions techniques** ont porté sur le contrôle de la suffisance des provisions techniques Best Estimate et sur la qualité des données et de la documentation.

La fonction actuarielle estime que les provisions constituées sont suffisantes.

En 2020, les principaux travaux de la fonction actuarielle sur la **politique de souscription** ont porté sur le niveau des cotisations perçues au regard de la charge des prestations, des frais de gestion et sur la maîtrise de la tarification.

La fonction actuarielle estime que le niveau des cotisations perçues est suffisant au regard des prestations futures et des frais, malgré une dégradation continue de la marge technique sur les garanties non vie (frais de santé et incapacité de travail), qu'il convient de garder sous surveillance. Elle constate que la politique de souscription et son annexe le « Guide de souscription » sont bien respectées par l'équipe de souscription.

Relativement à la **réassurance**, la fonction actuarielle a porté son attention en 2020 sur l'adéquation de la réassurance non proportionnelle à l'appétence au risque défini dans le cadre de la politique de gestion des risques et de réassurance. L'étude concernant l'exposition de l'Institution sur les principales localisations de ses entreprises adhérentes a conclu qu'un attentat pourrait dans certaines circonstances peser substantiellement sur les fonds propres de l'Institution et a ainsi amené l'Institution à élargir sa couverture "catastrophe" afin d'améliorer l'adéquation de sa protection à son risque réel.

## B.7. Sous-traitance

Dans le cadre de ses activités, IPECA PREVOYANCE a recours à la sous-traitance de certaines de ses activités. La politique d'externalisation fixe le cadre et les modalités d'externalisation des activités de l'Institution. Cette dernière est revue au moins une fois par an par la Direction générale et sa mise à jour est soumise à la validation du Conseil d'administration.

Les activités sous-traitées font l'objet d'une contractualisation ainsi que de démarches de contrôles spécifiques. Autant que de besoin, des missions de contrôle diligentées par le contrôle interne sont réalisées pour s'assurer de l'effectivité et de la conformité des activités sous-traitées.

Plus particulièrement, un processus spécifique de contrôle des délégataires de gestion est mis en place par le contrôle interne et les métiers. Des reportings sont produits permettant à l'Institution de s'assurer de la correcte exécution des prestations en lien avec le niveau de maîtrise des risques souhaité.



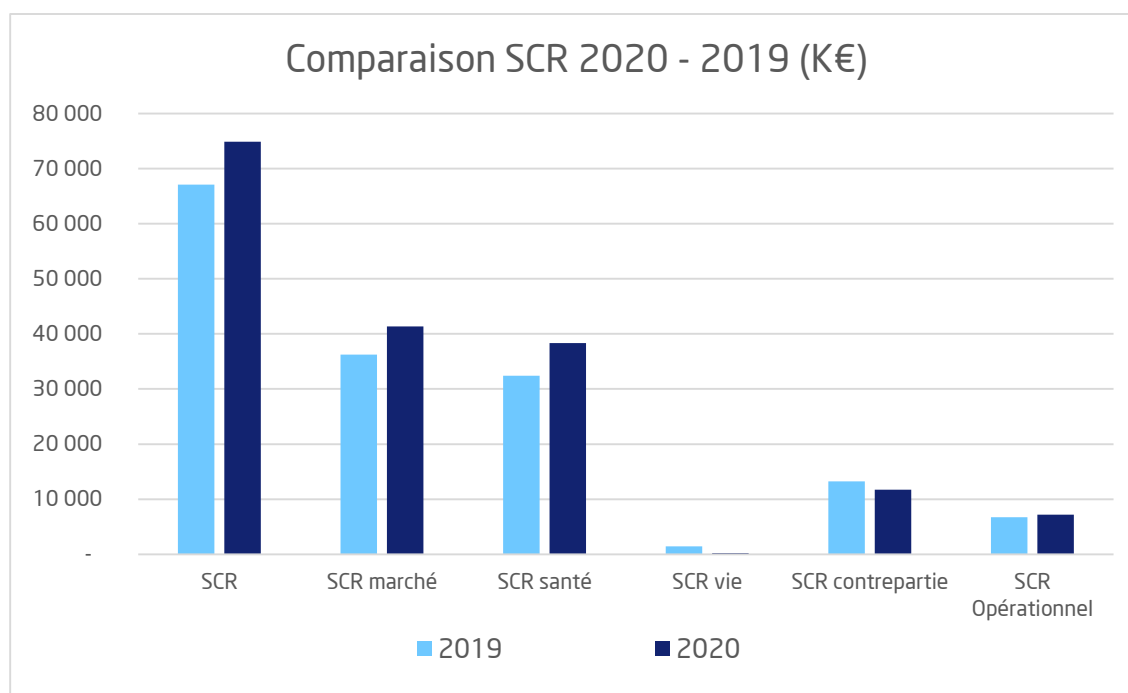
## C. Profil de risque

Le profil de risque d'IPECA PREVOYANCE est appréhendé à travers la formule standard du Pilier 1 de Solvabilité 2. Il est complété par l'évaluation du Besoin Global de Solvabilité (BGS) qui permet en particulier de détecter ou de mieux évaluer des risques pas ou mal pris en compte par la formule standard.

Les risques les plus importants auxquels est exposée l'Institution sont :

- le risque de marché, prépondérant et justifié par la nécessité de couverture des engagements d'assurance par des actifs financiers;
- le risque de souscription santé, justifié par le cœur d'activité d'IPECA PREVOYANCE;
- le risque de défaut (contrepartie), justifié par les dépôts en banque et les créances d'assurance.

La contribution de chacun des risques est la suivante :



### C.1. Risque de souscription

IPECA PREVOYANCE a pour cœur de métier les risques liés à la souscription, la tarification et le provisionnement technique. Il s'agit de risque de pertes ou de changements défavorables de la valeur des engagements d'assurance du fait d'évolution de la sinistralité, de pics de risque liés à leur volatilité, d'erreurs d'hypothèses et de tarification ou encore de changement de réglementation.

Le risque de souscription est évalué chez IPECA PREVOYANCE conformément à la formule standard.

Il se décompose comme suit :

- Risque de souscription santé : 38 316 K€, soit 38,5 % du SCR (avant effet de diversification);  
Il est en hausse de 18 % par rapport à 2019 en raison de la croissance du volume de provision Best Estimate et des cotisations ;
- Risque de souscription vie : 212 K€, soit 0,2 % du SCR (avant effet de diversification);  
Ce risque reste faible avec une exposition limitée. L'effet amortisseur apporté par les FDB liés à la revalorisation discrétionnaire vient encore réduire le risque. (Cf. ci-dessous "Technique de réduction des risques").

#### Concentration des risques :

Le portefeuille de l'Institution est concentré sur le secteur AED. Cette concentration expose l'Institution à un risque de dépendance client, pouvant se matérialiser par la perte d'un ou plusieurs clients clés. (Cf. partie C.6 autres risques importants » (risque perte de client clé)).

Le risque de sur-sinistralité lié à la concentration géographique est atténué par la mise en place d'une réassurance catastrophe.

#### Technique de réduction des risques :

La politique de souscription et de provisionnement de l'Institution présente le périmètre des activités de souscription et les risques majeurs associés. Elle détaille également le dispositif de maîtrise des risques mis en œuvre par l'Institution. Des comités de souscription et de renouvellement permettent de s'assurer du respect des limites de souscription et de prendre les mesures correctives en cas de dérives de sinistralité afin d'en assurer le bon équilibre technique.

Le guide de souscription intègre des règles de mise en place des réserves contractuelles à partir d'un certain niveau de primes. De telles réserves contractuelles sont mises en place dans les contrats des principaux grands comptes de l'Institution.

Les réserves contractuelles font partie des Future Discretionary Benefits dits "FDB", ainsi que la partie des provisions correspondant aux revalorisations discrétionnaires. Ces FDB viennent substantiellement atténuer les risques de souscription.

Dans la perspective d'une atténuation de son exposition, l'Institution a mis en place un plan de réassurance qui lui permet de rétrocéder une partie de son risque de souscription. Les traités de réassurance souscrits par l'Institution s'inscrivent dans le cadre défini par la politique de réassurance qui détaille les conditions de recours à la réassurance et autres techniques d'atténuation des risques.

## C.2. Risque de marché

Le risque de marché évalue l'exposition de l'Institution à l'environnement économique. Il reflète le risque lié au niveau ou à la volatilité de la valeur de marché des instruments financiers ayant un impact défavorable sur la valeur des actifs et des passifs.

Le risque de marché constitue le premier risque pour l'Institution. Il représente 42,3% du SCR total (avant effet de diversification), en augmentation de 16% par rapport à 2019, principalement de fait de l'augmentation des risques actions, devises et spread.

Au 31.12.2020, les investissements d'IPECA PREVOYANCE se répartissent entre les classes d'actifs de la manière suivante :

Classe d'actif	Valeur de marché (K€)	
TAUX	232 354	68,0%
ACTION	60 003	17,6%
MONETAIRE	17 989	5,3%
IMMOBILIER	31 319	9,2%
<b>TOTAL</b>	<b>341 666</b>	<b>100,0%</b>

Les moyens mis en œuvre par l'Institution ont pour objectif de prévenir au mieux le risque de marché et de le suivre au plus près. Ils visent à garantir une gestion prudente et adaptée des placements.

Le principe de la personne prudente appliqué au sein de l'Institution tel que décrit au paragraphe B.3 est respecté au travers des politiques de gestion des risques.

Les composantes du risque de marché sont les suivantes :

- Le risque sur actions (conséquence défavorable d'une évolution des marchés actions, ou d'une trop forte dépendance vis-à-vis de ce type d'actif) : 40 % du risque de marché;  
Il est en hausse de 17% du fait de la croissance de l'exposition en actions de 31% en 2020. Cette hausse résulte d'une part de la position haute du marché actions à fin 2020 et d'autre part d'un accroissement de la poche actions en 2020 (investissement supplémentaire en actions en vue de recherche de performance et de diversification)
- Le risque de spread (conséquence défavorable d'une évolution du risque de crédit sur la valeur des actifs obligataires), qui concerne les obligations d'entreprises : 27 % du risque de marché;  
Il est en hausse de 15% en 2020 du fait de la croissance de 27% des investissements en produits de taux par rapport à 2019.
- Le risque immobilier (conséquence défavorable d'une évolution du marché de l'immobilier, ou d'une trop forte dépendance vis-à-vis de ce marché) reste stable par rapport à 2019 : 12 % du risque de marché;
- Le risque de concentration de marché (résultant d'une faible diversification dans le placement des actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur) : 7 % du risque de marché;
- Le risque de change (sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change) : 10 % du risque de marché;  
Ce risque a augmenté de 65% par rapport à 2019, du fait d'investissements plus importants sur des titres en devise autres que l'euro en 2020, principalement en dollars.
- Le risque de taux (chocs associés à des scénarios de hausse et de baisse des taux) stable : 4 % du risque de marché.

#### Technique de réduction des risques :

Une revue de la consommation des fonds propres est réalisée au moment de l'allocation des actifs afin de s'assurer que cette dernière s'inscrit dans les limites définies par le Comité des risques. Ce dernier valide la sélection des titres sur la base d'une analyse réalisée sur son rendement et sa consommation en capital.

La mise en place et l'application des politiques liées aux expositions au risque de marché permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration dans le cadre de son appétence au risque.

Dans le cadre du dispositif EIRS, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) et l'étude d'adéquation du profil de risque avec la formule standard n'ont mis en évidence aucun non-respect de l'appétence au risque, ni d'inadéquation du profil de risque.

### **C.3. Risque de crédit**

Les principales contreparties d'IPECA PREVOYANCE sont les banques, les réassureurs et coassureurs.

Le risque de contrepartie lié aux engagements de type 1 (provisions cédées, autres créances d'assurance et de réassurance et créances bancaires et monétaires) représente 25 % du risque de crédit. Il est concentré sur les dépôts bancaires de l'Institution. En effet, le risque de crédit associé à un défaut des réassureurs est marginal, les provisions techniques cédées étant couvertes à 98 % par des nantissements ou des dépôts par les réassureurs.

Il est en baisse de 29,5% en 2020, principalement du fait d'une baisse d'exposition en trésorerie de 32%.

Le risque de défaut des réassureurs est limité par l'exigence de notation minimum imposée par la politique de réassurance de l'Institution (minimum A+ à la souscription des traités de réassurance)

Le risque de contrepartie lié aux engagements de type 2 (créances autres que de type 1) représente 75 % du risque. Ce risque est porté principalement par les avances de trésorerie pour les travaux de l'immeuble d'exploitation.

Il est en hausse de 17% en 2020, du fait des créances liées au transfert du portefeuille MSAé.

Au final, avec l'effet diversification, le risque de crédit baisse de 11% par rapport à 2019.

Le risque de contrepartie a fait l'objet de plusieurs tests de sensibilité à travers des stress-tests sur la baisse de notation et le défaut des réassureurs et sur le défaut de la banque dépositaire de la trésorerie, à l'occasion des exercices EIRS 2014, 2015 et 2016. Les résultats de ces stress-tests n'ont pas mis en évidence un non-respect de l'appétence au risque à l'horizon de projection.

### **C.4. Risque de liquidité**

Le risque de liquidité se caractérise par un manque de trésorerie disponible pour faire face aux créances. Il résulte généralement d'une inadéquation en montants et échéances des actifs en regard des passifs (notamment des engagements pris envers les clients que sont les prestations).

Le risque de liquidité ne fait pas l'objet d'une évaluation dans le cadre de la formule standard. IPECA PREVOYANCE ne réalise pas d'évaluation quantitative propre de ce risque.

#### Risque d'inéquation entre les actifs et les passifs :

Le risque d'inadéquation entre l'actif et le passif est évalué chaque année par l'Institution à travers la comparaison de la durée des flux des prestations futures à verser aux assurés avec celle des flux du produit des placements du mandat obligataire. Au 31.12.2020, la différence de durée entre le passif net et l'actif en représentation des provisions est de 1,3 années. Cet écart est dans la marge de tolérance fixée par le Conseil d'administration.

#### Risque de trésorerie

L'Institution détient une trésorerie qui s'élève à 56 151K€ à fin 2020. Celle-ci correspond à 3,7 mois de prestations ou 7,6% du total actif.

La trésorerie est suivie mensuellement.

## C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Le risque opérationnel via la formule standard est calculé comme un pourcentage des primes et des provisions.

IPECA PREVOYANCE a identifié ses risques opérationnels et a mis en place des dispositifs pour les maîtriser.

Les principaux risques opérationnels de l'Institution, issues de sa cartographie des risques, sont les suivants :

Familles de risque opérationnel	Modules de risque opérationnel	Dispositif de couverture du risque
<b>Fraude</b>	Fraude interne	IPECA PREVOYANCE a mis en place une politique de contrôle interne et un dispositif de contrôle interne (cf. partie Contrôle interne).
	Fraude externe	
<b>Gestion des ressources humaines</b>	Gestion des hommes et des compétences	
	Hygiène, santé et sécurité des personnes (y.c. risques psychosociaux)	
	Absence ou de perte d'homme clé	
<b>Dommages occasionnés aux actifs corporels</b>	Sécurité des locaux (dont incendie et intrusion)	
	Catastrophes et autres sinistres	
	Dommages délibérés et de terrorisme	
<b>Exécution et gestion des processus</b>	Traitement des opérations (Erreur de saisie / non-respect des procédures) et respect des délais	
	Paramétrage et mauvaise gestion des référentiels	
	Pistes d'audit	
	Archivage (dont partage de la documentation)	
	Prestataires / fournisseurs (achats)	
	Externalisation d'activités	
<b>Non-conformité</b>	Protection des données personnelles (CNIL) et médicales (AERAS)	IPECA PREVOYANCE a mis en place une
	Pratiques commerciales et de protection de la clientèle PCPC (y.c. DDA)	

Familles de risque opérationnel	Modules de risque opérationnel	Dispositif de couverture du risque
	Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) Protection sociale et activités d'assurance (code Sécurité sociale, directive Solvabilité II) Droit du travail Règles comptables, fiscales et financières	politique de conformité et un dispositif de conformité (cf. partie Contrôle interne)
<b>Systemes d'informations</b>	Fiabilité du SI Sécurité du SI Indisponibilité du SI Développement du SI	IPECA PREVOYANCE a mis en place une fonction RSSI et un plan de reprise informatique

## C.6. Autres risques importants

L'Institution est exposée au risque de perte d'un client clé ; pour s'en prémunir, IPECA PREVOYANCE veille à maintenir une qualité de service auprès de ses assurés, à développer sa position de référent dans son secteur d'activité et à mettre en place des services novateurs pour ses clients

Elle est aussi potentiellement exposée à un risque de concurrence sectorielle sur le secteur AED de la part d'autres assureurs pouvant disposer d'une surface financière plus importante ; la proximité client, l'adaptabilité, la qualité de services, ainsi qu'un taux de prestation important, sont autant de mesures mises en œuvre par l'Institution pour réduire ce risque.

L'inflation des évolutions réglementaires, sociales, sectorielles, ou trans-sectorielles, engendre une complexification accrue des activités et des coûts fixes significatifs de mise en conformité pour l'Institution.

# D. Valorisation à des fins de solvabilité

## D.1. Actifs

### D.1.1. Valeur de l'actif

Le tableau ci-dessous détaille pour chaque catégorie d'actifs les valorisations en vision prudentielle conformément à la Directive Solvabilité 2 et celles des comptes sociaux :

Actif (en k€)	Bilan prudentiel	Bilan comptable	Variation	Commentaire
Actifs incorporels	-	1 093	1 093	Annulation des Incorporels
Impôt différé actif	2 279	-	- 2 279	intégration des impôts différés actif
Immobilier pour usage propre	14 017	9 398	4 618	Valorisation de l'immobilier
Autres placements	327 649	312 277	15 372	Passage en valeur de marché et prise en compte des coupons courus et des surcotes/décotes
Provisions techniques cédées	159 997	183 514	- 23 517	Passage en Meilleure estimation
Créance nées d'opérations d'assurance/réassurance	66 214	66 214	-	Pas de différence
Autres créances	27 918	27 918	-	Pas de différence
Autres actifs	95 295	101 648	- 6 353	Annulation surcotes/décotes et reclassement des coupons courus
<b>Total actif</b>	<b>693 368</b>	<b>702 061</b>	<b>- 8 693</b>	

L'actif, sous Solvabilité 2, est évalué à 693 368 K€, soit -1,2 % par rapport à l'évaluation comptable.

Cet écart s'explique par les ajustements suivants :

- annulation des incorporels (+ 1 093 k€),
- impôt différé actif (- 2 279 k€)
- valorisation des provisions en Best Estimate, pour la partie cédée aux réassureurs (- 23 517 K€),
- valorisation des actifs financiers en valeur de marché à + 19 991 K€ dont :
  - + 4 618 K€ au titre des immobilisations corporelles pour usage propre



- + 15 372 K€ au titre des autres placements
- - 6 353 K€ au titre de l'annulation des surcotes et du reclassement des coupons courus en Solvabilité 2.

## D.1.2. Méthodes de valorisation

### D.1.2.1.Placements

Les placements financiers ont été valorisés à leur valeur de marché.

L'Institution a fait le choix de centraliser les fonctions de dépositaire - conservateur et de valorisateur auprès de CACEIS Investor Services pour ses deux fonds dédiés et le mandat obligataire.

Cette démarche permet d'assurer l'homogénéité des valorisations, par le recours à un valorisateur unique, ainsi que la revue indépendante des valorisations par les sociétés de gestion de fonds auxquelles l'Institution à recours.

### D.1.2.2.Autres actifs

Les autres actifs sont composés des postes ci-dessous. Les méthodes de valorisation sont les suivantes :

Actif (en k€)	Bilan prudentiel	Bilan comptable	Ecart	Commentaires
Créances nées d'opérations d'assurance	52 284	52 284	-	Valorisation Solvabilité 2 identique à la valorisation comptable
Créances nées d'opérations de réassurance	13 930	13 930	-	Valorisation Solvabilité 2 identique à la valorisation comptable
Autres créances (hors assurance)	27 918	27 918	-	Valorisation Solvabilité 2 identique à la valorisation comptable
Trésorerie et équivalent trésorerie	56 151	61 151	- 5 000	Reclassification des titres de trésorerie et équivalent trésorerie en placements
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	39 144	40 497	- 1 353	Annulation des surcotes et reclassement des coupons courus en Solvabilité 2

### D.1.2.3.Provisions cédées

Les provisions cédées sont réévaluées conformément aux principes de la Directive Solvabilité 2. Les méthodes, hypothèses et écarts sont expliqués dans la partie « D.2 Provisions techniques » à suivre.

IPECA PREVOYANCE ne détient pas d'engagement sur des garanties illimitées et ne comporte pas d'élément significatif en hors bilan.

## D.2. Provisions techniques

### D.2.1. Généralités

L'Institution prévoit dans les conditions générales de ses contrats une durée d'adhésion annuelle, avec reconduction. Ainsi l'Institution et l'entreprise ont chacune la possibilité de résilier. Au-delà de la date de résiliation, l'Institution demeure engagée pour tous les événements survenus antérieurement à la date de celle-ci.

Le calcul des provisions de l'Institution est effectué selon les dispositions de l'article 75 de la Directive Solvabilité 2 2009/138/CE.

Ainsi ces principes de valorisation impliquent que les provisions solvabilité 2 sont composées du Best estimate (BE) ou meilleure estimation et de la marge de risque.

Le Best estimate correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Ainsi, pour le calcul des provisions Best estimate (meilleure estimation des provisions), l'Institution utilise des techniques similaires à celles utilisées pour déterminer les provisions comptables. Cependant les principes de valorisations prudentiels tels que définis dans les textes réglementaires Solvabilité 2 diffèrent des principes comptables, principalement sur certains éléments comme le périmètre des engagements, certaines hypothèses comme les frais, le traitement des revalorisations ou la courbe d'actualisation. Ces éléments seront évoqués ci-dessous ligne d'activité par ligne d'activité (LDA).

### D.2.2. Principe de calcul de la marge pour risque

La marge de risque correspond à la valeur qu'il faut ajouter aux provisions Best estimate de manière à garantir que la valeur des provisions techniques soit équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements. Elle est calculée selon la simplification proposée par la formule standard basée sur la duration.

### D.2.3. Principes généraux de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques en santé et en prévoyance

Les provisions Best estimate correspondent à la somme du Best estimate de sinistres et du Best estimate de primes.

Le BE de primes correspond aux résultats techniques projetés en fin de N+1. Les flux pris en compte sont déterminés à partir des flux de survenance N et de S/P de référence.

La méthode de calcul des Best estimate de sinistres est différente de celle des provisions des comptes sociaux sur certains aspects :

- Méthode identique aux comptes sociaux (à l'actualisation avec la courbe de taux près) pour :
  - les provisions pour Sinistres à Payer (à savoir les prestations restant dues au titre de l'exercice de clôture et avant)
  - les provisions mathématiques de rentes de conjoint et d'orphelin (LDA 32 et 36)

- Méthode différente des comptes sociaux :
  - incapacité de travail et rente invalidité : méthode chain-ladder (historique de flux remontant à 1995)
  - maintien des garanties décès (LDA 32 et 36) : méthode chain-ladder
  - garantie obsèques (LDA 30) : prise en compte des tables de mortalité les plus récentes
- Les réserves contractuelles sont intégrées à l'identique des comptes sociaux aux provisions Best estimate ; la répartition par LDA est effectuée selon la méthodologie comptable.
- Les taux de frais de gestion utilisés en Solvabilité 2 sont estimés à partir des frais constatés en comptabilité en utilisant des clés de répartition issues de la comptabilité, selon les risques.

## D.2.4. Synthèse par ligne d'activité (LDA)

Les tableaux ci-dessous présentent les provisions Solvabilité 2 « Best estimate » (« BE ») aux 31 décembre 2019 et 2020 et, à titre de comparaison, le montant des provisions des comptes sociaux 2020, brutes et nettes.

La courbe de taux utilisée est la courbe fournie par l'EIOPA.

Evolution des provisions brutes de réassurance Best Estimate (BE) 2019-2020 :

			<i>en K€</i>		
			<b>BE 31.12.2019</b>	<b>BE 31.12.2020</b>	<b>Evolution 2019 / 2020</b>
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	49 276	57 385	16,5%
		Acceptation	1 390	9 757	602,0%
	Perte de revenu	Direct	76 728	77 474	1,0%
		Acceptation	405	10 295	2444,9%
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	93 014	92 672	-0,4%
		Acceptation	181	11 591	6307,4%
	Décès	Direct	92 776	87 170	-6,0%
		Acceptation	-469	7 850	-1774,1%
	Obsèques	Direct	524	569	8,7%
<b>TOTAL</b>			<b>313 826</b>	<b>354 763</b>	<b>13,0%</b>

Les provisions brutes connaissent une hausse de 13 % du fait principalement des reprises d'engagements pour de nouveaux contrats du secteur AED souscrits au 01.01.2020.

### Comparaison des provisions des comptes sociaux et Solvabilité 2 :

- provisions brutes de réassurance :

			Comptes sociaux	Solvabilité 2	Ecart	
					en K€	%
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	54 024	62 228	8 204	15,2%
		Acceptation	8 789	10 420	1 631	18,6%
	Perte de revenu	Direct	90 776	81 046	-9 730	-10,7%
		Acceptation	9 486	11 242	1 756	18,5%
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	104 405	92 929	-11 476	-11,0%
		Acceptation	11 918	11 614	-304	-2,6%
	Décès	Direct	99 979	87 692	-12 287	-12,3%
		Acceptation	8 746	7 954	-792	-9,1%
	Obsèques	Direct	474	569	95	20,1%
<b>TOTAL</b>			<b>388 597</b>	<b>365 694</b>	<b>-22 903</b>	<b>-5,9%</b>

Les provisions brutes Solvabilité 2 sont inférieures à celles des comptes sociaux. En effet, les garanties arrêt de travail (lignes perte de revenu et rente d'invalidité), maintien décès (lignes décès) et maintien frais de santé (lignes frais de santé) sont valorisées avec une méthodologie différente en Solvabilité 2; cette valorisation amène à des provisions moins élevées.

- provisions nettes de réassurance :

			Comptes sociaux	Solvabilité 2	Ecart	
					en K€	%
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	32 289	39 719	7 430	23,0%
		Acceptation	8 789	10 420	1 631	18,6%
	Perte de revenu	Direct	40 781	38 599	-2 182	-5,4%
		Acceptation	9 486	11 242	1 756	18,5%
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	42 020	39 876	-2 144	-5,1%
		Acceptation	11 918	11 614	-304	-2,6%
	Décès	Direct	50 580	45 704	-4 876	-9,6%
		Acceptation	8 746	7 954	-792	-9,1%
	Obsèques	Direct	474	569	95	20,1%
<b>TOTAL</b>			<b>205 084</b>	<b>205 698</b>	<b>614</b>	<b>0,3%</b>

### Evolution de la marge pour risque

La marge pour risque augmente de 9 237 K€ à fin 2019 à 10 865 K€ à fin 2020, soit une hausse de 17,6 % qui s'explique par l'augmentation du SCR souscription de 12%.

## D.3. Autres passifs

### D.3.1. Dépôts

Une partie des provisions cédées au principal réassureur est déposée en espèces auprès de l'Institution. Au 31.12.2020, le montant des dépôts s'établit à 48 818 K€ (stable par rapport au 31.12.2019).

### D.3.2. Autres dettes

Les « Autres dettes » sont essentiellement constituées des dettes vis-à-vis des réassureurs, majoritairement la part cédée du 4ème trimestre de cotisations.

### D.3.3. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur la base des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II et leur valeur fiscale.

Les impôts différés actifs et les impôts différés passifs peuvent être compensés si et seulement s'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et sur la même entreprise imposable.

L'impôt différé actif avant net actif/passif s'élève à **8 619 K€**.

L'impôt différé passif avant net actif/passif s'élève à **6 340 K€**.

Il en résulte donc un impôt différé passif de :

$8\,619 - 6\,340 = \mathbf{2\,279\ K€}$ .

Il a été calculé avec un taux d'imposition de 26,5%.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

L'Institution n'a pas recours à des méthodes de valorisation alternatives.

## D.5. Autres informations

Les principales informations sont indiquées dans les sections ci-dessus.

# E. Gestion du capital

## E.1. Fonds propres

Les fonds propres prudentiels inscrits au bilan Solvabilité 2, à savoir **223 229 K€** sont totalement classés en Niveau (ou Tier) 1 (la partie jugée la plus solide des fonds propres), sans changement par rapport à 2019, et éligibles en tant que couverture du Minimum de Capital Requis (MCR) et du Capital de solvabilité requis (SCR).

La réserve de réconciliation, qui permet de réconcilier les fonds propres comptables avec les fonds propres prudentiels, se décompose selon les éléments suivants :

- réserve de réconciliation vision Bilan social :  
Elle comprend les éléments composant les fonds propres comptables hors fonds d'établissement, les réserves générales, la réserve pour fonds paritaire de garantie, la réserve de capitalisation et la réserve de solvabilité (entrée en fiscalité) et les résultats passés ;
- impact des retraitements dû au passage Bilan social vers Solvabilité 2 :  
Il comprend la mise à la juste valeur des actifs financiers (passage à la valeur de marché), le passage des provisions techniques comptables aux provisions techniques prudentielles égales à la somme des Best estimate et de la marge de risque et enfin l'impôt différé.

Le tableau ci-dessous présente le détail de la réconciliation entre les fonds propres comptables et les fonds propres prudentiels et leur évolution entre 2019 et 2020 :

En K€	31.12.2019	31.12.2020	Variation en K€	Commentaires
<b>Fonds initial</b>	<b>915</b>	<b>915</b>	-	Fonds d'établissement d'IPECA Prévoyance
Réserve de réconciliation vision Bilan social	196 769	197 608	839	L'ensemble des Fonds propres (hors fonds d'établissement) et résultats du 31/12/2020 d'IPECA prévoyance provenant de l'accumulation des résultats antérieurs
<b>Fonds propres bilan social</b>	<b>197 684</b>	<b>198 522</b>	<b>839</b>	
Impact des retraitements dû au passage Bilan social vers Solvabilité 2 sur la réserve de réconciliation	14 104	24 707	10 603	Impact des retraitements du passage de la norme comptable à la norme prudentielle : passage des actifs à la valeur de marché, du calcul des provisions en Meilleure estimation; de l'impôt différé passif
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>211 787</b>	<b>223 229</b>	<b>11 442</b>	

Le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels (Solvabilité 2) s'explique par les plus ou moins-values latentes et le calcul en Meilleure estimation (Best estimate) des provisions techniques brutes et cédées aux réassureurs.

Entre les exercices 2019 et 2020, les fonds propres du bilan social augmentent du résultat net comptable de 839 K€.

Les fonds propres prudentiels augmentent quant à eux de 10 603 K€. Il est à noter que les fonds propres prudentiels sont plus volatiles que les fonds propres du bilan social, essentiellement du fait de la prise en compte de l'actif en valeur de marché dans le bilan prudentiel.

## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR et MCR)

Au 31.12.2020, les fonds propres éligibles, le Capital de solvabilité requis (SCR) et le Minimum de capital requis (MCR) s'établissent comme suit :

	en K€	2019	2020	Evolution 2020 / 2019	
				K€	%
<b>Fonds Propres</b>		<b>211 787</b>	<b>223 229</b>	<b>11 442</b>	<b>5%</b>
<b>SCR</b>		<b>67 082</b>	<b>74 907</b>	<b>7 825</b>	<b>12%</b>
<b>Ratio de couverture</b>		<b>316%</b>	<b>298%</b>		<b>-18 points</b>
<b>MCR</b>		<b>25 140</b>	<b>27 874</b>	<b>2 734</b>	<b>11%</b>
<b>Ratio de couverture MCR</b>		<b>842%</b>	<b>801%</b>		<b>-41 points</b>

IPECA PREVOYANCE dispose d'un ratio de solvabilité de **298 %** à fin 2020 et d'un niveau de fonds propres de **223 229 K€** en hausse entre 2020 et 2019 de 11 442 K€, soit de 5 %.

### E.2.1. Détail par risques du SCR 2020

Sont présentées ci-dessous les valeurs du SCR de base et des SCR par risques :

- brut : hors effets de diversification et d'absorption par les Future Discretionary Benefits ("FDB")<sup>1</sup>,
- net : après intégration des effets de diversification et d'absorption par les provisions.

Les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription santé. Cette répartition est classique pour une institution de prévoyance sur le marché français. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de souscription vie.

<sup>1</sup> Les Future Discretionary Benefits dits "FDB" sont composés des réserves contractuelles (ou comptes de participation aux excédents) et des provisions des revalorisations discrétionnaires

**Montants en K€**

<b>SCR</b>	
<b>74 907</b>	
<b>Risque opérationnel</b>	
<b>7 188</b>	
<b>BSCR</b>	
brut	<b>net</b>
80 282	<b>67 720</b>

Risque de marché		Risque de souscription santé		Risque de contrepartie		Risque de souscription vie	
brut	net	brut	net	brut	net	brut	net
44 922	<b>41 364</b>	41 413	<b>38 316</b>	15 280	<b>11 726</b>	13 765	<b>212</b>

## E.2.2. Evolution de la composition du SCR entre 2019 et 2020

Entre fin 2019 et fin 2020, les SCR nets ont évolué comme suit :

en K€	2019	2020	Evolution 2020 / 2019	
			K€	%
Effet diversification	-22 989	-23 898	-909	4%
SCR marché	36 226	41 364	5 138	14%
SCR santé	32 409	38 316	5 907	18%
SCR vie	1 465	212	-1 253	-86%
SCR contrepartie	13 227	11 726	-1 501	-11%
SCR Opérationnel	6 744	7 188	444	7%

Le développement de l'activité de l'Institution sur l'exercice 2020 et la reprise des marchés financiers ont augmenté l'exposition de l'Institution aux risques de souscription et de marché, induisant l'augmentation du SCR global de 11,7%.



### **E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

IPECA PRÉVOYANCE n'a pas recours au sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

### **E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

IPECA PRÉVOYANCE n'utilise pas de modèle interne.

### **E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Sur l'exercice 2020, IPECA PRÉVOYANCE a respecté les exigences de capital de solvabilité requis (SCR) et de capital minimum requis (MCR).

De plus, les stress-tests menés à l'occasion des derniers exercices EIRS ont démontré que l'Institution est à même de faire face à des événements même très lourds combinant chocs d'actifs et de sinistralité.

### **E.6. Autres informations**

Les principales informations sont indiquées dans les sections ci-dessus.

# F. Annexes

## F.1. Principaux états réglementaire QRT

S.02.01.01 : Bilan

S.05.01.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.12.01.01 : Provisions techniques vie et santé SLT

S.17.01.01 : Provisions techniques non-vie

S.23.01.01 : Fonds propres

S.25.01.01 : Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

S.28.02.01 : Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

## S.02.01.01 (1)

### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	2 279 385 €
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	14 016 651 €
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	327 648 932 €
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	3 805 508 €
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	3 805 508 €
Obligations	R0130	95 891 673 €
Obligations d'État	R0140	5 186 306 €
Obligations d'entreprise	R0150	90 705 367 €
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	222 589 080 €
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	5 362 671 €
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	- €
Avances sur police	R0240	- €
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	159 996 659 €
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	64 956 027 €
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	64 956 027 €
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	95 040 632 €
Santé similaire à la vie	R0320	53 052 505 €
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	41 988 128 €
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	52 283 899 €
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	13 929 832 €
Autres créances (hors assurance)	R0380	27 917 535 €
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	56 151 343 €
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	39 143 533 €
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>693 367 768 €</b>

## S.02.01.01 (2)

### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	164 936 195 €
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	164 936 195 €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	154 911 118 €
Marge de risque	R0590	10 025 077 €
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	200 758 216 €
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	104 542 801 €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	104 263 102 €
Marge de risque	R0640	279 699 €
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	96 215 414 €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	95 589 034 €
Marge de risque	R0680	626 380 €
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	193 027 €
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	48 818 490 €
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	12 €
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 736 463 €
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	24 630 080 €
Autres dettes (hors assurance)	R0840	28 991 809 €
Passifs subordonnés	R0850	- €
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	- €
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	74 004 €
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>470 138 295 €</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>223 229 473 €</b>

## S.05.01.01 (1)

### Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Non vie	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu		
	C0010	C0020	C0200	
<b>Primes émises</b>				
Brut – assurance directe	R0110	150 326 743 €	17 239 691 €	167 566 433 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	5 340 257 €	1 910 079 €	7 250 336 €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	57 170 580 €	9 476 839 €	66 647 419 €
Net	R0200	98 496 420 €	9 672 931 €	108 169 350 €
<b>Primes acquises</b>				
Brut – assurance directe	R0210	149 395 577 €	17 239 691 €	166 635 268 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	5 340 257 €	1 910 079 €	7 250 336 €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	57 170 580 €	9 476 839 €	66 647 419 €
Net	R0300	97 565 254 €	9 672 931 €	107 238 184 €
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut – assurance directe	R0310	121 964 382 €	15 270 374 €	137 234 755 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	6 137 528 €	8 422 414 €	14 559 942 €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340	47 611 837 €	7 522 530 €	55 134 368 €
Net	R0400	80 490 072 €	16 170 257 €	96 660 330 €
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut – assurance directe	R0410	4 872 571 €	506 626 €	5 379 197 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	1 327 883 €	922 244 €	2 250 127 €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440	1 210 792 €	220 621 €	1 431 413 €
Net	R0500	4 989 662 €	1 208 249 €	6 197 911 €
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	15 629 000 €	1 435 905 €	17 064 905 €
<b>Autres dépenses</b>	R1200			
<b>Total des dépenses</b>	R1300			17 064 905 €

## S.05.01.01 (2)

### Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Vie	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	- €	- €	30 522 325 €	14 023 257 €	- €	1 549 091 €	2 977 441 €	49 072 115 €	
Part des réassureurs	R1420	- €	- €	16 984 435 €	7 753 544 €	- €	- €	- €	24 737 979 €	
Net	R1500	- €	- €	13 537 891 €	6 269 713 €	- €	1 549 091 €	2 977 441 €	24 334 136 €	
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	- €	- €	30 522 325 €	14 023 257 €	- €	1 549 091 €	2 977 441 €	49 072 115 €	
Part des réassureurs	R1520	- €	- €	16 984 435 €	7 753 544 €	- €	- €	- €	24 737 979 €	
Net	R1600	- €	- €	13 537 891 €	6 269 713 €	- €	1 549 091 €	2 977 441 €	24 334 136 €	
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	-	5 224 €	- €	18 329 127 €	18 729 188 €	- €	5 708 €	9 873 €	37 068 671 €
Part des réassureurs	R1620	-	- €	- €	9 063 287 €	8 337 607 €	- €	- €	- €	17 400 894 €
Net	R1700	-	5 224 €	- €	9 265 839 €	10 391 582 €	- €	5 708 €	9 873 €	19 667 777 €
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	-	403 817 €	- €	2 161 392 €	2 950 983 €	- €	11 879 572 €	8 311 717 €	14 675 097 €
Part des réassureurs	R1720	-	- €	- €	1 106 642 €	392 308 €	- €	- €	- €	714 335 €
Net	R1800	-	403 817 €	- €	1 054 749 €	3 343 291 €	- €	11 879 572 €	8 311 717 €	15 389 432 €
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	- €	3 781 €	- €	1 613 453 €	888 976 €	- €	78 934 €	112 666 €	2 697 809 €
<b>Autres dépenses</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600								2 697 809 €	
<b>Montant total des rachats</b>	R2700		- €		- €	- €		- €	- €	

## S.12.01.01

### Provisions technique vie et santé SLT

		Autres assurances vie			Accepted reinsurance		Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes décollant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties		Autres assurances vie				
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0130	C0150	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020				- €		- €			- €
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	569 204 €		87 170 162 €	7 849 668 €	7 849 668 €	95 589 034 €	92 671 844 €	11 591 258 €	104 263 102 €
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0040	- €		42 012 510 €	- €		42 012 510 €	53 085 639 €	- €	53 085 639 €
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			41 988 128 €			41 988 128 €	53 052 505 €		53 052 505 €
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	569 204 €		45 182 035 €	7 849 668 €		53 600 907 €	39 619 339 €	11 591 258 €	51 210 598 €
<b>Marge de risque</b>	R0100	- €	521 845 €		104 535 €	104 535 €	626 380 €	256 867 €	22 832 €	279 699 €
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
<b>Provisions techniques – Total</b>	R0200	569 204 €	87 692 008 €		7 954 203 €		96 215 414 €	92 928 711 €	11 614 090 €	104 542 801 €
<b>Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie</b>	R0210	569 204 €	45 703 880 €		#VALEUR!	7 954 203 €	54 227 287 €	39 876 207 €	11 614 090 €	#VALEUR!
<b>Meilleure estimation des produits avec option de rachat</b>	R0220									
<b>Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie</b>										
Sorties de trésorerie										
Prestations garanties et discrétionnaires futures	R0230		110 266 751 €				110 787 281 €	90 431 048 €	12 752 377 €	103 183 425 €
Prestations garanties futures	R0240	465 901 €					465 901 €			
Prestations discrétionnaires futures	R0250	54 629 €					54 629 €			
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0260	48 674 €	5 183 147 €				5 231 821 €	2 596 832 €	475 046 €	3 071 878 €
Entrées de trésorerie										
Primes futures	R0270	- €	28 279 735 €				28 279 735 €	356 036 €	1 636 165 €	1 992 201 €
Autres entrées de trésorerie	R0280									
<b>Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations</b>	R0290									
<b>Valeur de rachat</b>	R0300									
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt</b>	R0310									
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0320	569 204 €	87 692 008 €				88 261 211 €	92 928 711 €	11 614 090 €	104 542 801 €
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité</b>	R0330									
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0340	569 204 €	87 692 008 €				88 261 211 €	92 928 711 €	11 614 090 €	104 542 801 €
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur</b>	R0350									
Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires	R0360	569 204 €	87 692 008 €				88 261 211 €	92 928 711 €	11 614 090 €	104 542 801 €

## S.17.01.01

### Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu			
		C0020	C0030		C0180	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut – total	R0060	-	1 434 112 €	1 115 844 €	-	318 268 €
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	701 854 €	261 204 €	-	963 059 €
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>	R0150	-	732 258 €	1 377 048 €		644 790 €
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut – total	R0160		68 576 719 €	86 652 668 €		155 229 387 €
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		23 211 120 €	42 707 965 €		65 919 086 €
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>	R0250		45 365 599 €	43 944 702 €		89 310 301 €
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260		67 142 607 €	87 768 511 €		154 911 118 €
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270		44 633 341 €	45 321 750 €		89 955 091 €
<b>Marge de risque</b>	R0280		5 505 374 €	4 519 703 €		10 025 077 €
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290		- €	- €		- €
Meilleure estimation	R0300		- €	- €		- €
Marge de risque	R0310		- €	- €		- €
<b>Provisions techniques – Total</b>						
Provisions techniques – Total	R0320		72 647 982 €	92 288 214 €		164 936 195 €
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330		22 509 266 €	42 446 761 €		64 956 027 €
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340		50 138 716 €	49 841 453 €		99 980 168 €



## S.23.01.01 (1)

### Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	- €	- €		- €	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	- €	- €		- €	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	914 694 €	914 694 €		- €	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	- €		- €	- €	- €
Fonds excédentaires	R0070	- €	- €			
Actions de préférence	R0090	- €		- €	- €	- €
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	- €		- €	- €	- €
Réserve de réconciliation	R0130	222 314 779 €	222 314 779 €			
Passifs subordonnés	R0140	- €		- €	- €	- €
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	- €				- €
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>223 229 473 €</b>	<b>223 229 473 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	- €			- €	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	- €				- €
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>- €</b>			<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	223 229 473 €	223 229 473 €	- €	- €	- €
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	223 229 473 €	223 229 473 €	- €	- €	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	223 229 473 €	223 229 473 €	- €		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	223 229 473 €	223 229 473 €	- €		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>74 907 274 €</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>27 873 647 €</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>		298%			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>		801%			

## S.23.01.01 (2)

### Fonds propres

<b>Réserve de réconciliation</b>		
		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	223 229 473 €
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	- €
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	- €
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	914 694 €
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>222 314 779 €</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	2 445 763 €
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	318 268 €
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>2 764 031 €</b>

## S.25.01.01

### Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Capital de solvabilité requis de base		
		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	41 364 258 €
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 725 791 €
Risque de souscription en vie	R0030	211 920 €
Risque de souscription en santé	R0040	38 315 983 €
Risque de souscription en non-vie	R0050	
Diversification	R0060	- 23 898 281 €
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>67 719 672 €</b>

Calcul du capital de solvabilité requis		
		Valeur
		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des RFF/MAP	R0120	
Risque opérationnel	R0130	7 187 602 €
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 12 562 155 €
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>74 907 274 €</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	74 907 274 €
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

## S.28.02.01 (1)

### Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Composantes MCR		Composantes du MCR	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	13 471 972 €	- €

Informations complémentaires		Informations complémentaires			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	44 633 341 €	97 915 627 €		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	45 321 750 €	9 823 785 €		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	7 375 550 €	7 026 125 €

## S.28.02.01 (2)

### Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Total du capital sous risque des engagements d'assurance et de réassurance vie		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			514 575 €	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			54 629 €	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	51 210 598 €		53 031 703 €	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		9 000 181 630 €		8 423 229 139 €

Calcul du MCR global		C0130
MCR linéaire	R0300	27 873 647 €
Capital de solvabilité requis	R0310	75 477 104 €
Plafond du MCR	R0320	33 964 697 €
Plancher du MCR	R0330	18 869 276 €
MCR combiné	R0340	27 873 647 €
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000 €
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	27 873 647 €

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	20 847 522 €	7 026 125 €
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	56 451 551 €	19 025 553 €
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	25 403 198 €	8 561 499 €
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	14 112 888 €	4 756 388 €
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	20 847 522 €	7 026 125 €
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000 €	3 700 000 €
Montant notionnel du MCR	R0560	20 847 522 €	7 026 125 €

# IPECA

**IPECA PRÉVOYANCE**  
5 rue Paul Barruel / 75740 Paris cedex 15

[ipeca.fr](http://ipeca.fr)

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest - CS 92459 - Paris cedex 09.